

Pucerons

Les pucerons ont été détectés chez 2 producteurs parmi les 5 qui ont observé cette semaine.

Pour une parcelle, la fréquence d'attaque est moyenne avec 50% des plantes colonisées. L'intensité de l'attaque est faible avec 0.6 points sur une échelle de 3 : on observe principalement des colonies d'aptères et des individus isolés sur les chrysanthèmes. La population présente ne s'est pas développée depuis le dernier bulletin, elle semble se stabiliser.

Sur l'autre parcelle atteinte, la fréquence d'attaque est aussi moyenne avec 50% des plantes colonisées. L'intensité de l'attaque est faible avec 0.8 points sur une échelle de 3 : on observe principalement des colonies d'aptères et des individus isolés sur les chrysanthèmes.

Les populations présentes se sont développées depuis le dernier bulletin et on note l'apparition de nouvelles colonies.

Toutefois des dégâts significatifs (production de miellat et de fumagine noire) ne sont pas visibles.

Enfin, sur une autre parcelle, on ne détecte plus de pucerons.

Les auxiliaires sont présents sur la parcelle la plus atteinte.

Note nationale ambrosie:

Actuellement l'ambrosie est en pleine pollinisation, cette plante est allergisante. Les 4 départements auvergnats (Puy-de-Dôme (63), Allier (03), Haute-Loire (43) et Cantal (15)), sont soumis à des arrêtés de lutte obligatoire contre cette plante.

Pour plus d'information vous pouvez consulter la note nationale ambrosie, sur le site de la FREDON Auvergne, en suivant ce lien:

https://www.fredon-auvergne.fr/IMG/pdf/Note_nationale_BSV2017_ambrosies-1-1.pdf

De nombreux chrysopes et coccinelles, quelques hyménoptères parasitoïdes (momies brunes claires) et des syrphes sont visibles sur les parcelles les plus touchées par les pucerons.

Sur les parcelles où ils sont présents, les auxiliaires semblent actuellement en mesure de réguler les populations de pucerons.

Thrips

Les symptômes des piqûres (petites traces décolorées jaunes puis déformation des organes touchés) ont été détectés chez 2 producteurs parmi les 5 ayant observés cette semaine.

Les fréquences d'attaque sont très variables avec 40% des plantes atteintes pour un producteur et 100% des plantes atteintes pour l'autre parcelle.

Les intensités d'attaque sont faibles à moyennes avec respectivement des notes comprises entre 0.4 et 1 sur une échelle de 3. Cela signifie que les traces de piqûres ne sont pas assez nombreuses pour entraîner la crispation des feuilles.

Les populations (pour certaines parcelles) ne se sont pas développées depuis le précédent bulletin.

Toutefois, pour une parcelle du réseau on remarque l'apparition de nouveaux individus avec des traces de piqûres très récentes sur les jeunes feuilles. Par contre, les adultes ne sont pas visibles sous les feuilles.

Le niveau de risque reste plutôt faible, en effet les températures sont moins favorables à l'expansion des individus.

Chenilles

Des morsures de chenilles ont été détectées chez un producteur.

La fréquence d'attaque est faible avec 20% des plantes atteintes (moins de 10% de la surface foliaire consommée).

L'intensité est faible, avec 0.2 point sur une échelle de 0 à 3.

On ne note pas l'apparition de nouvelles chenilles sur cette parcelle, Les populations déjà présentes depuis le dernier bulletin ne se sont pas développées.

Le niveau de risque reste faible. Afin d'évaluer le niveau de risque il est préférable de **rechercher la présence de déjections et/ou de jeunes chenilles** en plus des **symptômes de type morsures**.

En effet, il est difficile de remarquer l'apparition des nouvelles morsures, car les traces des anciennes morsures (des chenilles de première génération) sont toujours présentes.

Cette observation minutieuse des plantes est d'autant plus importante que cette deuxième génération est la plus dommageable pour les chrysanthèmes.



FREDON Auvergne

Chenilles phytophages sur feuille chrysanthème

Maladie

Actuellement aucune maladie n'est à signaler dans le réseau.

Le dernier BSV Horticulture-Pépinière (Édition Rhône-Alpes) est en consultation sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes :

http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/BSV_RA_HOR-PEPI_no5_du_10-07-2017_cle889597.pdf